

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL À LA COMMISSION PARITAIRE SPECIALE DES IAE DE L'ONF

SCRUTIN DU 6 DÉCEMBRE 2018

Depuis plus de deux ans, l'ONF vit une crise majeure. La gestion des ressources humaines s'est durcie. Les orientations stratégiques s'éloignent de la gestion patrimoniale et la Direction générale perd une à une ses compétences techniques.

Les changements permanents de l'organisation et les réformes qui visent à faire des économies à court terme, dans une logique purement comptable et budgétaire, parfois sans respecter les textes réglementaires, induisent pour la plupart d'entre nous une perte de repères, une dégradation des conditions de travail, ainsi qu'un sentiment d'isolement voire d'abandon. Ces réformes remettent en cause ou modifient fondamentalement les missions qui justifient l'existence de l'ONF, et la présence en son sein d'ingénieurs généralistes, dotés de larges compétences techniques et d'une vision au long terme, à l'échelle d'un cycle forestier.

Dans la tourmente des restructurations et des réductions d'effectifs, **le corps des IAE est particulièrement malmené à l'ONF !** En effet, en tant que cadres au contact du plus grand nombre de personnels, nous devons régulièrement faire le grand écart pour assurer le bon fonctionnement des communautés de travail et l'atteinte des objectifs de l'Établissement, tout en pilotant des réorganisations auxquelles nous n'avons pas été associés.

Et malgré nos compétences multiples, reconnues de longue date, la formation et le recrutement d'IAE à l'ONF se fait chaque jour plus rare et **notre maintien en position normale d'activité à l'ONF est même menacé par la Direction !** La Direction privilégie des recrutements sous contrat de personnels avec des profils commerciaux ou managériaux, menaçant ainsi de mettre fin à la vision d'ensemble de la gestion forestière, garante de l'équilibre de la forêt et de l'ONF, attendue par la population.

Dans ce contexte, il est plus que jamais indispensable de redonner du sens à nos métiers et de défendre nos compétences, au sein de notre Établissement et auprès du Ministère.

La commission paritaire spéciale des IAE est l'instance de concertation dans laquelle vos représentants sont vos porte-parole et vos avocats !

- Ils sont les défenseurs de votre carrière individuelle (mobilité, promotion, primes, évaluation).
- Ils sont les défenseurs du corps des IAE tout entier pour tout ce qui concerne rémunération, statut et fonction.
- Ils sont les garants du respect des règles de mobilité et de parcours de carrière.
- Ils sont à votre écoute pour défendre vos droits personnels et collectifs auprès de la Direction et vous apporter conseil.

EFA-CGC met à votre disposition son expérience, ses compétences et sa déontologie :

- dans un esprit constructif de dialogue et de négociation avec l'Administration, malgré les difficultés (c'est pourquoi nous n'avons pas démissionné des instances de suivi des carrières individuelles), avec pour objectif la défense des intérêts individuels et collectifs des IAE ;
- avec une attention constante au respect des règles de mobilité et des droits acquis, à l'équité de traitement et à la nécessité de trouver les meilleures solutions possibles ;
- se distinguant par une véritable défense des agents prioritaires (rapprochement de conjoints, situation personnelle difficile, suppression de poste ...) sans clientélisme aucun ;
- avec un suivi personnalisé, attentif et documenté pour la défense de chacun en CAP et une communication individuelle des résultats.

Nous œuvrons pour que la CPS soit l'organe d'une gestion équitable et humaine des personnels.

Nous souhaitons qu'elle prenne toute sa place face aux décisions arbitraires de l'Administration trop rarement remises en cause ou souvent survolées en CAP des IAE du MAA.

EFA-CGC offre en effet la garantie de suivre les dossiers de manière vigilante, depuis la CPS de l'ONF à la CAP des IAE au MAA. Par sa présence à cette CAP ministérielle, EFA-CGC assure le lien indispensable entre les 2 instances et la cohérence de leurs décisions.

Nous agissons pour défendre les IAE dans le cadre d'une commission ouverte et sereine.

Face aux manœuvres de la Direction pour vider les instances de leur substance, dans un contexte où elle ne respecte même pas ses propres engagements, nos revendications pour la CPS des IAE portent sur plusieurs points fondamentaux :

- œuvrer pour que **la concertation redevienne le préalable à la décision**, dans une démarche humaniste et objective ;
- exiger que **tous les postes soient systématiquement mis en appel de candidature**, dans des délais raisonnables et avec une transparence complète sur le contenu et les perspectives d'évolution des postes ;
- insister pour obtenir **l'instauration d'une commission d'arbitrage inter-corps et inter-statuts**, pour les postes demandés par des personnes de corps différents (IAE/Attachés/CATE/CTF), afin que les décisions d'attribution puissent être débattues avec les représentants des personnels, conformément à l'esprit de concertation attendu en CAP, et non dans le bureau du DG uniquement ;
- **poursuivre sans relâche notre combat** pour une formation forestière des IAE et leur recrutement prioritaire par l'ONF en tant que **fonctionnaires en position normale d'activité**, garants de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques.